

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020 - 18H 30

ORDRE DU JOUR

-----oooOooo-----

ADMINISTRATION GENERALE

- 1 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À DÉMISSION

FINANCES

- 2 - GESTION DE LA DETTE POUR L'EXERCICE 2019
- 3 - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2020 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

ADMINISTRATION GENERALE

- 4 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE CAP MÉTROPOLE - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ D'AUDIT
- 5 - COMMISSIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE
- 6 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE GIER/PILAT

PREVENTION - SECURITE

- 7 - CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD) SAINT-CHAMOND/L'HORME - DÉSIGNATION DE MEMBRES DE DROIT
- 8 - RÉORGANISATION DE LA POLICE MUNICIPALE - RENFORCEMENT DES BRIGADES DE NUIT

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 9 - PLAN DE RELANCE COMMUNAL DESTINÉ AUX COMMERCES DE PROXIMITÉS, ARTISANS ET ENTREPRISES
- 10 - RECRUTEMENT D'UN AGENT CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT DES COMMERCES

VIE ASSOCIATIVE

- 11 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'HÔPITAL DES SŒURS DU ROSAIRE DE BEYROUTH

CULTURE

- 12 - SAISON CULTURELLE 2020-2021 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE FESTIVAL DES 7 COLLINES
- 13 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION TRIENNALE DE RÉSIDENCE D'ARTISTES CONCLUE ENTRE LA VILLE ET LA COMPAGNIE VIA NOVA - AVENANT N°3
- 14 - CONVENTION DE CESSIION DES DROITS AFFÉRANT À L'OEUVRE DE M. MAXIME LAMARCHE DANS LE CADRE DES SCÈNES URBAINES À LA VILLE.
- 15 - ANIMATION CULTURELLE - DEMANDE DES LICENCES DIFFUSION, PRODUCTION ET EXPLOITATION DE LIEU DE SPECTACLE POUR LA SALLE ROGER PLANCHON

- 16 - CONVENTION DE CESSIION DES DROITS D'AUTEURS POUR L'ŒUVRE COLLABORATIVE DE LA REPRÉSENTATION GRAPHIQUE D'UN ÉCUREUIL , MASCOTTE DE LA BORNE NUMÉRIQUE DU PARC LABESSE

EDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

- 17 - CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE - MISE À DISPOSITION DE LOCAUX À TITRE GRATUIT - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)
- 18 - TRANSPORTS SCOLAIRES - CIRCUIT « CRÊT-DE-L'ŒILLET - ÉCOLE CÉZANNE » - CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AVEC SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE
- 19 - UNICEF - RENOUVELLEMENT DU TITRE "VILLE AMIE DES ENFANTS " 2020-2026

POLITIQUE DE LA VILLE - LOGEMENT - HABITAT

- 20 - OPÉRATION FAÇADES - RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION - MODIFICATION N°2

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 21 - AVIS RELATIF AU PROJET DE COMPLÉMENT DE DEMI-ÉCHANGEUR DE LA VARIZELLE

URBANISME - OPERATIONS FONCIERES

- 22 - CESSIION DE TERRAIN - 1 RUE DE NORMANDIE- RÉGULARISATION LESCURE
- 23 - CHEMIN RURAL DE MAUBEU - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE CONCESSION DE TRÉFONDS AU PROFIT DE MONSIEUR LAGRANGE
- 24 - DÉNOMINATION DES VOIES

TRAVAUX - BATIMENT - VOIRIE - RESEAUX

- 25 - RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE DU COMPLEXE SPORTIF ANTOINE VINCENDON - FONDS DE CONCOURS AU SIEL
- 26 - PLACE DE L'HÔTEL DIEU - CONVENTION DE SERVITUDE POUR OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE L'ÉLECTRICITÉ AVEC LE SIEL
- 27 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES (DÉMOLITION, DIAGNOSTIC ET GESTION DES SOLS) ENTRE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE, LA VILLE DE SAINT-CHAMOND ET SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE - AVENANT N°2

RESSOURCES HUMAINES

- 28 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 29 - RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND (RIFSEEP) – MODIFICATIF N°2
- 30 - VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE AUX PERSONNELS DE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND AYANT ÉTÉ SOUMIS À DES SUJÉTIONS EXCEPTIONNELLES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS
- 31 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU COMITÉ DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND

COMPTES-RENDUS

- 32 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- 33 - RELEVÉ DES MARCHÉS, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4ÈME DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)